

Episode n°4

# SIMPLIFICATION

La CPME au combat  
pour alléger le fardeau  
normatif des entreprises

---

# Le saviez-vous ?

2/3 des formulaires CERFA doivent encore être imprimés, remplis à la main puis envoyés par courrier ou scannés.



Pour enrayer cette complexité bureaucratique, la CPME propose des mesures efficaces. Chaque semaine, nous partageons ici nos propositions.

---



# 1

## METTRE EN PLACE UN "COFFRE-FORT" ÉLECTRONIQUE

De nombreuses déclarations doivent être renseignées par les entreprises. Elles sont extrêmement chronophages et comportent souvent des données redondantes. La CPME propose de fluidifier le partage de l'information entre les différents services de l'administration, en centralisant les données demandées par les autorités publiques et en exploitant automatiquement les données déjà déclarées par les entreprises. Une mise en œuvre du principe du "Dites-le-nous une seule fois"



# 2

## HARMONISER LES INFORMATIONS DEMANDÉES ET LES DÉLAIS DE TRAITEMENT AU NIVEAU NATIONAL

Les entreprises sont confrontées à des pratiques très variables selon les territoires, avec parfois un délai de plusieurs mois dans le traitement d'un dossier. Une harmonisation permettrait de sécuriser les démarches administratives, de réduire les délais et de garantir une égalité de traitement entre entreprises.



# 3

## SYSTÉMATISER L'APPLICATION DU PRINCIPE DU "SILENCE VAUT ACCEPTATION"

Instauré en 2014 dans le cadre d'un plan de simplification, le principe du « silence vaut accord » représentait un véritable progrès dans les relations entre l'administration et les entreprises. Mais il s'est rapidement heurté à une série d'exceptions introduites par décret, qui en ont considérablement limité la portée. La CPME propose de redonner tout son sens à ce principe en l'appliquant systématiquement dans les relations entre l'administration et les entreprises, et en supprimant les exceptions actuelles.



— “

**Vous avez des idées de  
mesures pour simplifier ?**

Partagez-les en commentaire !

— ” —